



## EDITO JUILLET

Bonjour à tous,

L'été arrive à grands pas. Pour autant, la vie ne reprend pas comme avant, même si les clients téléphonent ou prennent rendez-vous pour des vacances à cheval. Les campings et les hôtels en France se remplissent peu à peu. Vacances françaises, disent les « prédictologues » redonnant un peu d'optimisme à tous les professionnels qui vivent du tourisme en général. Les magasins et les restaurants réouvrent également, tout en conservant les gestes barrières. Le Virus n'a pas disparu et chaque jour des malades infectés se déclarent. Bien sûr pas autant qu'au Brésil, en Inde ou en Chine. Il faut que l'on accepte rapidement les aléas d'un monde en grande transformation pour changer notre point de vue sur une civilisation en bute aux changements climatiques et aux attaques diverses : canicules, pandémies, ouragans, incendies, effondrement de la faune, déforestation, fonte des glaciers. Malgré les résistances politiques, qui voudraient que l'on revienne à un fonctionnement classique, avec un PIB en constante augmentation et donc une consommation également croissante, il va nous falloir vivre autrement.

On n'y est pas encore. Et c'est sans doute pire pour des activités comme les nôtres, qui sont celles que l'on cesse en premier. La pratique de l'équitation n'est pas vitale, dans un monde en contraction économique. Nous le savons tous. Il est indéniable que vous devrez gérer au plus près les flux financiers de vos associations et établissements professionnels. De toute évidence, c'est plus facile dans le cadre associatif que dans celui écrasant d'une société, fut elle agricole. La FREF, depuis toujours, milite pour le statut associatif, dans la mesure où l'on respecte les lois qui s'y rapportent. N'allez pas croire les « cassandres », qui prétendent que ce statut fiscal est illégal. On peut fonctionner en association avec une comptabilité tenue à jour, des recettes et des dépenses parfaitement lisibles, des Assemblées Générales régulières et un rapport minutieux avec le trésor public. Attention : La seule différence entre une société et une association, est que l'on ne peut pas partager des bénéfices entre les associés.

La FREF est là pour vous aider, comme elle le fait depuis plus de 50 ans (hé oui, déjà). Elle est un espace de liberté, où la randonnée à cheval est le principe, avec l'amour de sa monture et le respect de l'environnement. Elle ne représente pas les professionnels du tourisme équestre, cette représentation devant être le fait de syndicats, qui n'existent pas malheureusement. Elle est attentive à vos besoins, et lutte à vos côtés pour conserver la liberté de circuler, de voyager, de posséder son cheval, pour un environnement propre et préservé et surtout pour vous former aux techniques de randonnées des grands espaces. Toute l'administration et tous les formateurs se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur été possible.

Gilbert DE KEYSER

Président